**Cocagne 250**

**Salle du conseil municipal**

**28 mai 2015 – 18h30 (4e rencontre)**

1. **Mot de bienvenue**

Le président Jean Gauvin ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux membres du comité.

1. **Prise des présences**

Présents : Jean Gauvin

 Sylvie Desroches

 Marcel Goguen

 Jean-Pierre Desmarais

 Marcelle Paulin

1. **Adoption de l’ordre du jour**

2015-016

Il est proposé par Sylvie Desroches et appuyé par Marcel Goguen que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

 Adopté

1. **Adoption du procès-verbal du 19 mai 2015**

2015-017

Il est proposé par Jean-Pierre Desmarais et appuyé par Marcelle Paulin que le procès-verbal du 19 mai 2015 soit adopté tel que présenté.

 Adopté

1. **Changement stratégique de la direction de notre comité**

Lors de la dernière réunion, nous avions discuté du recrutement de deux membres pour remplacer les membres démissionnaires. Au lieu de cela, le président suggère que nous restions 5 membres formant l’exécutif d’un plus grand comité formé de représentants de chaque organisme de Cocagne. Nous pourrions faire des réunions du grand comité aux trois mois. Ça nous apporterait du support et une meilleure participation de la communauté et ça pourrait aussi améliorer la communication. Nous trouvons l’idée intéressante et décidons d’aller de l’avant dans ce sens.

1. **Changements à apporter à la définition du rôle du comité**

Voici ce qui sera maintenant la définition du rôle et du mandat du comité.

Le comité exécutif reste un comité organisateur/ coordonnateur parce qu’il doit coordonner les festivités entourant le 250e anniversaire de la paroisse de Cocagne et organiser certaines activités. Les fonctions principales du comité sont les suivantes :

* Établissement d’une méthode et d’un échéancier pour la collecte des idées d’activités festives auprès des organismes et des citoyens de Cocagne
* Collecte des différentes idées d’activités
* Suggestion d’activités par le comité lui-même pour le 250e
* Sélection parmi les activités possibles de celles qui sont compatibles avec l’esprit du 250e
* Coordination et synchronisation des différentes activités et développement de la programmation
* Organisation de certaines des activités
* Collaboration à la recherche de financement
* Gestion des fonds recueillis par le comité
* Gestion et/ou supervision du marketing y compris le développement des outils promotionnels et la publicité
* Création de sous-comités au besoin
* Partenariat avec les sous-comités et avec le grand comité formé des représentants des organismes de Cocagne
* Consultation auprès des membres du grand comité et écoute de leurs idées et de leurs suggestions
* Consultation auprès de la population et écoute des idées et suggestions des citoyens
* Rencontre aux trois mois avec le grand comité
* Rapport sur une base régulière du progrès de l’organisation des festivités du 250e aux citoyens de Cocagne
* Promotion de l’engagement de la communauté dans ce projet de célébration de l’histoire de Cocagne, mais aussi du temps présent et de l’avenir.

2015-018

Il est proposé par Sylvie Desroches et appuyé par Jean-Pierre Desmarais que la résolution # 2015-014 soit amendée pour adopter cette nouvelle définition du rôle et mandat du comité, ainsi que le nom du comité qui devient «Cocagne 250» et dont nous formons l’exécutif.

 Adopté

1. **Compléter la définition du fonctionnement du comité exécutif**
* C’est un mandat de 2 ans.
* Le comité est formé de 5 membres.
* Une semaine avant la réunion, un rappel doit être fait pour demander aux membres du comité s’ils ont des points à apporter à l’ordre du jour.
* Nous voulons garder un esprit ouvert dans nos décisions et nos prévisions à la possibilité de bâtir de l’infrastructure pour des activités après 2017.
* Nous ne voulons pas organiser les activités nous-même mais stimuler l’intérêt de personnes ou d’organismes pour les organiser.
* Le comité pourra toutefois organiser certaines activités comme un spectacle d’ouverture par exemple.
* La gestion des fonds recueillis par le comité exécutif restera la responsabilité du comité exécutif.
* Pour la publicité des activités, le comité exécutif devra approuver une activité pour être dans la programmation avant que l’organisme qui en est l’organisateur ne puisse utiliser le logo ou le slogan du 250e pour promouvoir cette activité. Pour la correspondance reliée au 250e, seul le comité exécutif est autorisé à utiliser une lettre à entête du 250e.
* Il faudra s’assurer, autant que possible, de ne pas céduler nos activités en même temps que d’autres dans les municipalités environnantes.
* Le comité peut aller chercher des personnes clés pour l’aider dans ses activités
* Le comité peut créer des sous-comités au besoin.
* Les sous-comités répondront au comité exécutif.
* Pour la collecte des activités, on pourrait inviter les organismes à venir nous présenter leurs projets à nos réunions. Il peut y avoir d’autres méthodes aussi.
* Toutes les décisions qui relèveront du mandat devront être prises lorsqu’on a quorum et elles seront votées.

Marcel Goguen pense que nous devrions enregistrer notre comité comme organisme à but non-lucratif pour avoir accès au financement. Peut-être pouvons-nous présenter des demandes sous l’aile du conseil récréatif ou du conseil municipal. Marcelle va vérifier ce qu’on devrait faire. Est-ce qu’il faut aussi enregistrer le logo.

1. **Collecte des suggestions des activités**

Au souper des Cocagneries on pourrait fournir de l’information pour les organismes qui veulent faire des suggestions d’activités et même commencer la collecte de suggestions. Sylvie va préparer une boîte à suggestions pour apporter au souper et la boîte sera ensuite installée au bureau de la municipalité. Marcelle va préparer un petit dépliant pour informer les gens de la manière de nous contacter. Jean-Pierre va préparer le logo pour le comité Cocagne 250.

1. **Souper spectable Cocagneries**

Ce sera le dimanche 28 juin au Centre 50 de Cocagne. Les billets seront vendus à l’avance à 20$/ chacun. Les membres du comité seront présents et on fera une présentation informelle du comité, de son rôle et de son fonctionnement. Nous allons avoir une réunion avant le souper pour s’assurer que tout est prêt.

1. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 16 juin à 18h30 au bureau du conseil municipal.

1. **Levée de la réunion**

2015-019

Il est proposé par Marcelle Paulin de lever la réunion à 20h15.